

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Grasse

Introduction

Ce questionnaire présente les 25 propositions de l'association Choisir le vélo pour faire de Grasse une ville 100 % cyclable !

Vous trouverez plus de détails sur nos propositions dans la manifeste disponible depuis la même page que ce questionnaire.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.
Et appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.
Et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : : Avenue Georges Pompidou, Boulevard Victor Hugo Avenue Victoria – Pierre Zeller (D2085), Route Napoléon, Avenue Frederic Mistral, Route de Draguignan, Route de la Marigarde, Route de Cannes, Boulevard Emmanuel Rouquier, D9 (entre le rond point des Quatre Chemins et le stade Perdigon), Route de Pégomas. (Cf carte en annexe du manifeste ici : <https://municipales2020.parlons-velo.fr/manifeste/download/1931>)

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare de Grasse, écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques, commerces de centre-ville de Grasse, équipements municipaux culturels et sportifs, les services administratifs (la Poste, mairie,...)

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Mouans-Sartoux, Chateauneuf-Grasse, Peymeinade, Pégomas (Cf carte en annexe du manifeste ici : <https://municipales2020.parlons-velo.fr/manifeste/download/1931>).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°7 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. dans tout l'hypercentre

Action n°8 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°9 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°11 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Grasse, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°12 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°13 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°14 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.
et adaptés aux trottinettes.

Action n°15 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°16 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°17 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°18 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Poursuivre et amplifier les aides à la location.

Action n°19 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Mettre à disposition un local adapté à un atelier participatif de réparation.

Action n°20 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

et lui donner les moyens de fonctionner

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.
Et en draisienne pour les plus petits

Action n°22 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.
par exemple dans les parcs ou les aires de jeux.

Action n°23 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.